

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	8
Absents :	3
Procurations :...	6
Suppléants :	1

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 08 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - S. KIENTZI
C. LASCOMBES - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT
L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - J. FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - A. RIXTE - JM. ROUSSIN
M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Madame F. BARTHELEMY-BATHELIER et Messieurs L. ANDEOL - S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS

Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN

M. D. BARBER, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. BLANC

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à Mme MJ. VERJAT

M. B. REGNIER, absent excusé, a donné pouvoir à M. P. GUY, suppléant

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2016-108 : Système de financement du service de gestion des déchets

Monsieur le Président rappelle que depuis la fusion entre la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes et la Communauté de Communes du Pays de Grignan avec intégration de la commune isolée de Grignan, soit le 1^{er} janvier 2014, le service de gestion des déchets est financé par la TEOM et la REOM.

En effet, les communes de Grillon, Richerenches, Visan et Valréas sont assujetties à la TEOM avec un taux de 13% pour l'année 2016. C'est le conseil communautaire qui en fixe le taux et qui en gère le produit au sein de son budget général.

La commune de Grignan perçoit la TEOM et en fixe le taux (7,40 % en 2016), le produit de la TEOM est reversé à la Communauté de Communes par le biais d'une convention.

Les communes de Chamaret, Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon, Réauville, Roussas, Rousset Les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan et Valaurie sont assujetties à la REOM, traitée dans un budget annexe. Le conseil communautaire en fixe le montant chaque année (180 euros pour l'année 2016).

Le financement du service est donc aujourd'hui complexe et peu lisible pour les habitants du territoire communautaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire de faire un choix de principe du système de financement qui devra être mis en application au plus tard le 1^{er} janvier 2019 et qui pourrait l'être si possible dès le 1^{er} janvier 2018. En effet, un important travail de réflexion et de discussion avec les membres du conseil communautaire et les communes est nécessaire pour définir les modalités du système à mettre en place.

La commission environnement s'est montrée favorable à une extension de la TEOM à l'ensemble du territoire pour les raisons suivantes :

- La mise en œuvre de la REOM sur l'ensemble du territoire serait à la fois très lourde et très complexe.
- Les frais de gestion du service de la REOM (7,84%) seraient équivalents aux frais facturés par la DGFIP pour la gestion de la TEOM (8%).
- L'établissement d'un zonage dans le cadre de la TEOM permettrait de limiter les inégalités sur le territoire.
- Favoriser au maximum le tri sélectif est le moyen le plus concret pour maîtriser le coût de ce service. La mise en œuvre d'une part incitative à la TEOM sera donc étudiée.

Pour mémoire, conformément au I de l'article 1520 du Code général des Impôts, les communes peuvent instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dès lors qu'elles assurent la collecte des déchets des ménages.

Les établissements publics de coopération intercommunale visés aux 1°, 1° bis et 2° du 1 du VI de l'article 1379-0 bis du code général des impôts, peuvent instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dès lors qu'ils bénéficient de la compétence prévue à l'article L2224-13 du code général des collectivités territoriales et qu'ils assurent au moins la collecte des déchets des ménages.

Il est donc proposé d'opérer un choix de principe sur le système de financement du service de gestion des déchets, en faveur de la TEOM, sachant que l'année 2017 serait utilisée pour étudier la mise en œuvre du système de financement choisi.

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par vingt-trois (23) voix pour, onze (11) voix contre et huit (8) abstentions,

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
ADRIEN P. - ARRIGONI JN. - AYME V. - BARBER D. (pouvoir) - BARTHELEMY C. (pouvoir) - BIZARD JP. - BLANC JL. - CHEVALIER L. - DANIEL T. - DOUX R. (pouvoir) - FAGARD J. - FERRIGNO R. - FOURNOL A. - GIGONDAN J. - GUILLEMAT S. - KIENTZI S. - MARTINEZ P. (pouvoir) - PERTEK J. - RICOU M. - ROUSSIN JM. - SZABO J. - TESTUD ROBERT C. - VIGNE F.	BERAUD J. - BOISSOUT M. - CHAMBONNET L. - DOUTRES B. LASCOMBES C. - MARTIN JL. - MILESI A. (pouvoir) - ORTIZ J. - REGNIER B. (pouvoir) - ROBERT C. - ROUSTAN M.	BICHON G. - DURIEUX B. (pouvoir) - GROS MH. - GROSSET JM. - HILAIRE C. - RIXTE A. - SOUPRE MH. - VERJAT MJ.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le **21 DEC. 2016**

ID : 084-200040681-20161215-2016_108-DE

Vu la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération Intercommunale,

Vu l'article 1520 du Code général des Impôts,

CHOISIT, dans le cadre de l'harmonisation du financement du service, la mise en œuvre de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères au 1^{er} janvier 2018 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	8
Absents :	3
Procurations :...	6
Suppléants :	1

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 08 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. HILAIRE - S. KIENTZI
C. LASCOMBES - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT
L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - J. FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - A. RIXTE - JM. ROUSSIN
M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Madame F. BARTHELEMY-BATHELIER et Messieurs L. ANDEOL - S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS

Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN

M. D. BARBER, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. BLANC

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à Mme MJ. VERJAT

M. B. REGNIER, absent excusé, a donné pouvoir à M. P. GUY, suppléant

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2016-109 : Fixation des tarifs de base de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan dispose à ce jour de deux modes de financement concernant le service de gestion des déchets :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les communes de : Grignan, Grillon, Richerenches, Valréas et Visan.
- la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les communes de : Chamaret, Chantemerle lès Grignan, Colonzelle, Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon, Réauville, Roussas, Rousset Les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan et Valaurie.

Le Conseil Communautaire doit se prononcer avant le 31 décembre de l'année sur les tarifs de la REOM de base 2017, étant précisé que cette dernière sera mise en recouvrement au début de l'année 2018.

Pour le territoire dont les communes sont assujetties à la REOM, les dépenses liées à la gestion des déchets couvrent les prestations suivantes :

- La collecte, le transport et le traitement des ordures ménagères et des encombrants, ainsi que la location de conteneurs d'ordures ménagères et de bennes cartons ;
- La collecte et le tri du verre, des journaux-revues-magazines et des emballages divers en point d'apport volontaire, ainsi que le versement d'une participation à la Ligue Contre le Cancer, l'acquisition de conteneurs de tri sélectif ;
- La gestion des déchèteries intercommunales ;
- Les frais de gestion du service intégrant les frais de fonctionnement du Syndicat des Portes de Provence (SYPP).

Le groupe de travail « REOM », composé des élus des communes concernées par ce système de financement, s'est réuni le 5 décembre 2016. A l'issue de la réunion, une proposition de tarif unique d'un montant de 182 € a été retenue par une grande majorité des élus présents.

Ce tarif unique a été retenu au titre de la solidarité entre les communes afin de financer le coût du service déchets dans sa globalité. Il est rappelé que le tarif de la REOM de base 2016 a été fixé à 180 €.

Il est donc proposé de fixer les tarifs de la REOM de base 2017 à 182 euros pour les communes de : Chamaret, Chantemerle lès Grignan, Colonzelle, Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon, Réauville, Roussas, Rousset Les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan et Valaurie.

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par trente-neuf (39) voix pour, une (1) voix contre, et deux (2) abstentions

FIXE, les tarifs de la REOM de base 2017 comme suit :

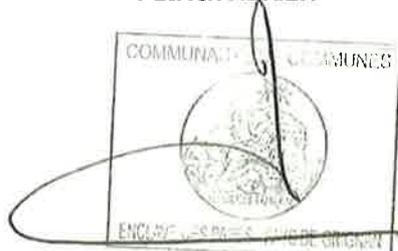
COMMUNES	TARIFS REOM DE BASE 2017
Chamaret	182 €
Chantemerle lès Grignan	182 €
Colonzelle	182 €
Le Pègue	182 €
Montbrison sur Lez	182 €
Montjoyer	182 €
Montségur sur Lauzon	182 €
Réauville	182 €
Roussas	182 €
Rousset les Vignes	182 €
St Pantaléon les Vignes	182 €
Salles sous Bois	182 €
Taulignan	182 €
Valaurie	182 €

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	3
Procurations :...	7
Suppléants :	1

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 08 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI
C. LASCOMBES - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT
L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - J. FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - A. RIXTE - JM. ROUSSIN
M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Madame F. BARTHELEMY-BATHELIER et Messieurs L. ANDEOL - S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS

Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme A. FOURNOL (départ à la délibération n°2016-110), a donné pouvoir à M. P. ADRIEN

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN

M. D. BARBER, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. BLANC

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à Mme MJ. VERJAT

M. B. REGNIER, absent excusé, a donné pouvoir à M. P. GUY, suppléant

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2016-110 : Réhabilitation du délaissé « Tiro Clas » pour l'accueil d'entreprises - Demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial Haut Vaucluse auprès du Conseil Régional PACA - Validation.

Monsieur le Président rappelle que, suite à la cessation d'activités de l'entreprise Tiro Clas, quatre entreprises sont intéressées pour louer un espace au sein des 18 000 m² disponibles du bâtiment : 3 sur le niveau R+1 sur 4 640, 3 334 et 600 m² et une sur 300 m² au rez-de-chaussée, pour une installation dès le début du mois de mars 2017.

Il est précisé que les négociations du 1^{er} semestre 2016 ont fixé les termes suivants du bail commercial : un loyer de 1€/m²/mois mais une réalisation des travaux d'aménagements et distribution des réseaux et fluides à l'intérieur des espaces loués par chacun des locataires.

Pour cela, la CCEPPG réalisera des travaux d'aménagement et de rénovation des espaces communs ainsi que les travaux d'extension et de raccordement des réseaux humides et électriques jusqu'aux portes des locaux loués par les preneurs.

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le **21 DEC. 2016**

ID : 084-200040681-20161215-2016_110-DE

Le Conseil Communautaire est invité à valider une demande de subventions de 200 000 euros (35%) pour un coût HT de travaux de 570 000 euros dans le cadre du CRET Haut Vaucluse.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, par quarante (40) voix pour et deux (2) abstentions,**

APPROUVE la réalisation des travaux d'aménagements et de rénovation des espaces communs ainsi que les travaux d'extensions et de raccordement des réseaux humides et électriques jusqu'aux portes des locaux loués par les preneurs.

SOLLICITE la participation financière du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial Haut Vaucluse la plus élevée possible, soit 200 000 euros (35% du montant global estimatif HT de l'opération).

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	3
Procurations :...	7
Suppléants :	1

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 08 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI
C. LASCOMBES - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT
L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - J. FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - A. RIXTE - JM. ROUSSIN
M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Madame F. BARTHELEMY-BATHELIER et Messieurs L. ANDEOL - S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS

Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme A. FOURNOL (départ à la délibération n°2016-110), a donné pouvoir à M. P. ADRIEN

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN

M. D. BARBER, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. BLANC

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à Mme MJ. VERJAT

M. B. REGNIER, absent excusé, a donné pouvoir à M. P. GUY, suppléant

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2016-111 : Réhabilitation du délaissé « Tiro Clas » pour l'accueil d'entreprises - Demande de subvention dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire - F.N.A.D.T., Programmation 2017 - Validation.

Monsieur le Président rappelle que suite à la cessation d'activités de l'entreprise Tiro Clas, quatre entreprises sont intéressées pour louer un espace au sein des 18 000 m² disponibles du bâtiment : 3 sur le niveau R+1 sur 4 640, 3 334 et 600 m² et une sur 300 m² au rez-de-chaussée, pour une installation dès le début du mois de mars 2017.

Il est précisé que les négociations du 1^{er} semestre 2016 ont fixés les termes suivants du bail commercial : un loyer de 1€/m²/mois mais une réalisation des travaux d'aménagements et distribution des réseaux et fluides à l'intérieur des espaces loués par chacun des locataires.

Pour cela, la CCEPPG réalisera des travaux d'aménagement et de rénovation des espaces communs ainsi que les travaux d'extension et de raccordement des réseaux humides et électriques jusqu'aux portes des locaux loués par les preneurs.

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le **21 DEC. 2016**

ID : 084-200040681-20161215-2016_111-DE

Le Conseil Communautaire est invité à valider une demande de subventions de 256 500 euros (45%) pour un coût HT de travaux de 570 000 euros.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, par quarante (40) voix pour et deux (2) abstentions,**

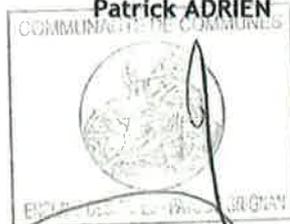
APPROUVE la réalisation des travaux d'aménagements et de rénovation des espaces communs ainsi que les travaux d'extensions et de raccordement des réseaux humides et électriques jusqu'aux portes des locaux loués par les preneurs.

SOLLICITE la participation financière de l'Etat dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire - F.N.A.D.T., Programmation 2017, la plus élevée possible, soit 256 500 euros (45% du montant global estimatif HT de l'opération).

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	3
Procurations :...	7
Suppléants :	1

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 08 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI
C. LASCOMBES - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT
L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - J. FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - A. RIXTE - JM. ROUSSIN
M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Madame F. BARTHELEMY-BATHELIER et Messieurs L. ANDEOL - S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS

Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme A. FOURNOL (départ à la délibération n°2016-110), a donné pouvoir à M. P. ADRIEN

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN

M. D. BARBER, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. BLANC

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à Mme MJ. VERJAT

M. B. REGNIER, absent excusé, a donné pouvoir à M. P. GUY, suppléant

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2016-112 : Convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprise auprès du Conseil Départemental de la Drôme - Validation du règlement et de la signature de la convention.

Monsieur le Président rappelle que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite « loi NOTRe » a attribué aux communes, à la métropole de Lyon, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre la compétence de définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Par voie de convention, les EPCI à fiscalité propre peuvent déléguer au Département, en totalité ou partiellement, l'octroi de l'aide à l'immobilier en faveur des entreprises situées sur leur territoire.

Dans ce sens, la C.C.E.P.P.G. a la possibilité de signer une convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le **21 DEC. 2016**

ID : 084-200040681-20161215-2016_112-DE

d'entreprise auprès du Conseil Départemental de la Drôme et le règlement d'attribution des aides qui lui est associé.

Il est précisé que ce règlement d'aide à l'immobilier en faveur des entreprises vise à favoriser l'installation et le développement d'entreprises concourant à la création d'emplois durables et qui s'engagent dans une démarche respectueuse de l'environnement. Il sera mis en œuvre via une convention de délégation entre la Communauté de Communes et le Département de la Drôme, financeur du dispositif. La convention, elle, a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'EPCI délègue au Département la compétence d'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sur son territoire.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

VALIDE la signature de la convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprise auprès du Conseil Départemental de la Drôme et le règlement d'attribution des aides qui lui est associé.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	9
Absents :	3
Procurations :...	7
Suppléants :	1

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 08 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. Ayme - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI
 C. LASCOMBES - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT
 L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - J. FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS
 JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - A. RIXTE - JM. ROUSSIN
 M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Madame F. BARTHELEMY-BATHELIER et Messieurs L. ANDEOL - S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS
 Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
 Mme A. FOURNOL (départ à la délibération n°2016-110), a donné pouvoir à M. P. ADRIEN
 Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
 Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
 M. D. BARBER, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD
 M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
 M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à Mme MJ. VERJAT
 M. B. REGNIER, absent excusé, a donné pouvoir à M. P. GUY, suppléant

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2016-113 : Contrats de ruralité 2017-2020 - Candidature.

Monsieur le Président expose que la CCEPPG a la possibilité d'élaborer un Contrat de Ruralité. Il s'agit d'un outil de coordination et de structuration des politiques publiques. Il est signé entre le Préfet et la Communauté de Communes.

Ce contrat s'articule dans une logique de projet de territoire autour de 6 volets :

- accès aux services et aux soins (maisons de santé, maisons de services au public...)
- revitalisation des bourgs centres (maintien du commerce de proximité, patrimoine...)
- attractivité du territoire (soutien à l'investissement, à l'ingénierie, couverture numérique, téléphonie mobile, tourisme, économie, patrimoine...)
- mobilités
- transition écologique
- cohésion sociale (projets culturels...)

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le **21 DEC. 2016**

ID : 084-200040681-20161215-2016_113-DE

Il est précisé que les enveloppes financières mobilisables sont issues du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL). Les taux d'intervention ne sont pas fixés.

Le Conseil Communautaire est invité à valider la candidature de la CCEPPG au Contrat de Ruralité.

Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,

VALIDE la candidature de la CCEPPG au Contrat de Ruralité 2017-2020.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Excusés :	10
Absents :	3
Procurations : ...	8
Suppléants :	1

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 08 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI
C. LASCOMBES - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT
L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - J. FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - A. RIXTE - M. ROUSTAN
J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Madame F. BARTHELEMY-BATHELIER et Messieurs L. ANDEOL - S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS

Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme A. FOURNOL (départ à la délibération n°2016-110), a donné pouvoir à M. P. ADRIEN

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN

M. D. BARBER, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. BLANC

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à Mme MJ. VERJAT

M. B. REGNIER, absent excusé, a donné pouvoir à M. P. GUY, suppléant

M. JM. ROUSSIN (départ à la délibération n°2016-114) a donné pouvoir à Mme C. TESTUD ROBERT

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2016-114 : Office de Tourisme Communautaire - Collège n°3 des administrateurs représentant la Communauté de Communes - Désignation de cinq élus communautaires.

Monsieur le Président rappelle que, suite aux assemblées générales extraordinaires des deux offices de tourisme Valréas-Enclave des Papes et Pays de Grignan, qui se sont tenues le 1^{er} décembre dernier, il convient aujourd'hui de désigner au sein du Conseil Communautaire les cinq représentants de la CCEPPG qui siègeront au collège n°3 du Conseil d'Administration du nouvel OTC.

Monsieur le Président rappelle en outre que, dans les statuts du nouvel Office de Tourisme Communautaire, les représentants de la Communauté de Communes sont désignés par le Conseil de la Communauté des Communes pour la durée de leur mandat électif. En tant que représentant de la collectivité, ils sont donc considérés comme démissionnaires de leur mandat au conseil d'administration de l'office de tourisme dès lors qu'ils ne représentent plus l'instance qui les a

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le 21 DEC. 2016

ID : 084-200040681-20161215-2016_114-DE

désignés. Ces administrateurs ne peuvent appartenir aux professions, activités, partenaires ou organismes concernées par les trois autres collèges.

Monsieur le Président informe le Conseil que sont candidats :

- Luc CHAMBONNET
- Jean-Louis MARTIN
- Rosy FERRIGNO
- Bruno DURIEUX
- Marie-Hélène SOUPRE

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par trente-neuf (39) voix pour et trois (3) abstentions,

DESIGNE les délégués communautaires auprès de l'Office de Tourisme Communautaire dans le cadre d'un vote à main levée.

DESIGNE les cinq élus communautaires qui siègeront au collège n°3 du Conseil d'Administration du nouvel OTC Pays de Grignan - Enclave des Papes :

- Luc CHAMBONNET
- Jean-Louis MARTIN
- Rosy FERRIGNO
- Bruno DURIEUX
- Marie-Hélène SOUPRE

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	10
Absents :	3
Procurations :...	8
Suppléants :	1

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 08 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI
C. LASCOMBES - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT
L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - J. FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - A. RIXTE - M. ROUSTAN
J. SZABO - F. VIGNE

Étaient absents :

Madame F. BARTHELEMY-BATHELIER et Messieurs L. ANDEOL - S. MAURICO

Étaient absents excusés :

Mme S. BARRAS

Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme A. FOURNOL (départ à la délibération n°2016-110), a donné pouvoir à M. P. ADRIEN

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN

M. D. BARBER, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. BLANC

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à Mme MJ. VERJAT

M. B. REGNIER, absent excusé, a donné pouvoir à M. P. GUY, suppléant

M. JM. ROUSSIN (départ à la délibération n°2016-114) a donné pouvoir à Mme C. TESTUD ROBERT

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2016-115 : Budget Général - Imputation en investissement de biens de faible valeur.

Monsieur le Président rappelle que la nomenclature comptable ne permet pas d'imputer directement en investissement les biens meubles dont le coût unitaire est inférieur à 500 € TTC (circulaire du 26 Février 2002). Toutefois, l'ordonnateur peut après délibération, du fait de leur nature, décider d'imputer en investissement ces biens meubles listés en annexe de la circulaire précitée.

Cette proposition d'imputation en investissement concerne les biens dont la liste annexée à la présente a été validée par la Commission des Finances.

Vu la Circulaire Interministérielle n° NOR/INT/B/02/00059/C en date du 26 Février 2002,

Considérant que l'article 47 de la Loi de Finances rectificatives pour 1998 a modifié les articles L.2122-21, L.3221-2 et L.4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales en donnant à l'assemblée délibérante la

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le **21 DEC. 2016**

ID : 084-200040681-20161215-2016_115-DE

compétence pour décider qu'un bien meuble de faible valeur puisse être imputé en section d'investissement,

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

DECIDE d'imputer en section d'investissement les biens meubles, figurant dans la liste ci-après annexée, dont la valeur TTC unitaire est inférieure à 500,00 € et ce pour l'exercice 2016.

DONNE le pouvoir au Président de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



BUDGET GENERAL CCEPPG - MANDATS 2016

Bord	Mdt	Tiers	Objet	Montant TTC	Nouvelle imputation
Compte 60632 - Fournitures de petits équipements					
125	1134	PICHON	Matériel de motricité crèche	210.59 €	2188
109	995	LECLERC	Appareil photo RAM	89.00 €	2183
109	1004	Solstice scop	Borne wifi Cité du Végétal	360.00 €	2183
146	1291	ECL PUERICULTURE	Barrière de sécurité crèche	113.00 €	2184
146	1295	BERROUS	Matériel de motricité crèche	253.60 €	2188
146	1290	BERROUS	Matériel de motricité crèche	215.40 €	2188
161	1389	BESSIERE	Cloisonnettes sécurisation WC crèche	468.17 €	2184
85	824	Enseigne 84	Panneau signalétique Cité du Végétal	136.80 €	2152
164		Lacoste	Vitrines déchèterie Valréas/grignan	343.20 €	2184
TOTAL				2 189.76 €	
Compte 6068 - Autres matières et fournitures					
147	1326	PRINT COMMUNICATION	Panneau signalétique Cité du Végétal	186.00 €	2152
TOTAL				186.00 €	
Compte 615221 - Entretien et réparations Bâtiments Publics					
164		AMIR Léo	Installation sanitaire : Lavabo/robinet	418.00 €	2135
161	1395	Chanabas	Sécurisation Eclairage extérieur - Cellule radar	705.60 €	2135
TOTAL				1 123.60 €	
Compte 615228 - Entretien et réparations autres Bâtiments					
125	1142	Reboul Cotte	Pompe de relevage Site industriel	1 384.30 €	2135
103	967	ASGTS	Aménagement complémentaire plomberie Cité du Végétal	996.00 €	2135
146	1304	GUIGUES et Fils	Aménagement portail déchèterie Grignan	948.00 €	2135
TOTAL				3 328.30 €	
TOTAL GENERAL				6 827.66 €	
2183	Matériel de bureau et informatique			449.00 €	
2184	Mobilier			924.37 €	
2188	Autres immobilisations corporelles			679.59 €	
2135	Installations générales, agencements, aménag. des constructions			4 451.90 €	
2152	Installations de voirie			322.80 €	

Annexe à la délibération n° 2016-115 du 15 décembre 2016

Fait à Valréas,

Le Président,
Patrick ADRIEN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Excusés :	10
Absents :	3
Procurations : ...	8
Suppléants :	1

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 08 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI
C. LASCOMBES - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT
L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - J. FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - A. RIXTE - M. ROUSTAN
J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Madame F. BARTHELEMY-BATHELIER et Messieurs L. ANDEOL - S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS

Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme A. FOURNOL (départ à la délibération n°2016-110), a donné pouvoir à M. P. ADRIEN

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN

M. D. BARBER, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. BLANC

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à Mme MJ. VERJAT

M. B. REGNIER, absent excusé, a donné pouvoir à M. P. GUY, suppléant

M. JM. ROUSSIN (départ à la délibération n°2016-114) a donné pouvoir à Mme C. TESTUD ROBERT

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2016-116 : Budget Général - Admission en non-valeur.

Monsieur le Président expose que certains titres de recettes émis à l'encontre d'usagers des services de la Communauté de Communes restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Afin de dégager la responsabilité du comptable au vue des poursuites engagées, il est proposé de les admettre en non-valeur. Il est précisé que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public n° 2551240815 du 06 Décembre 2016, n° 1560510515 du 12 Décembre 2014, n° 2513880215 du 06 Décembre 2016,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus correspondant, pour :

EXERCICE	N° TITRE	IMPUTATION	NATURE DE LA RECETTE	MONTANT
Liste n° 2551240815		Du 06/12/2016		
2011	T-700900000113	70688-832	Accès déchèterie artisans	0.97
2011	T-700900000245	70688-832	Accès déchèterie artisans	72.07
2013	T-700900000182	70688-832	Accès déchèterie artisans	36.48
2013	T-700900000105	70688-832	Accès déchèterie artisans	70.71
2014	T-200	70688-832	Accès déchèterie artisans	186.48
2014	T-738	70688-832	Accès déchèterie artisans	8.16
2014	T-232	70688-832	Accès déchèterie artisans	13.94
2015	T-1061	70688-812	Accès déchèterie artisans	15.00
2015	T-312	70688-812	Accès déchèterie artisans	180.00
SOUS TOTAL				583.81
Liste n° 1560510515		Du 12/12/2014		
2012	T-700900000524	70688-832	Accès déchèterie artisans	14.28
2012	T-700900000190	70688-832	Accès déchèterie artisans	35.70
2012	T-700900000121	70688-832	Accès déchèterie artisans	828.12
2013	T-700900000363	7351-814	TCFE	1.65
2013	T-700900000317	70688-832	Accès déchèterie artisans	0.80
2013	T-700900000107	70688-832	Accès déchèterie artisans	12.00
2014	T-554	7351-01	TCFE	1.39
SOUS TOTAL				893.94
Liste n° 2513880215		Du 06/12/2016		
2014	T-701600000065	1318	Subvention	0.17
2016	T-1142	752-90	Loyer	0.17
2016	T-1167	752-90	Loyer	0.17
2016	T-669	752-90	Loyer	0.17
2016	T-805	752-90	Loyer	0.17
2016	T-71	7362-95	Taxe de séjour	0.60
2016	T-110	7362-95	Taxe de séjour	0.80
2015	T-2084330615	--	--	0.10
2013	T-701300000060	2762	Récupération TVA	0.01
2014	T-701700000009	2762	Récupération TVA	0.03
SOUS TOTAL				2.39
TOTAL DEMANDE ANV BUDGET GENERAL				1 480.14

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le **21 DEC. 2016**

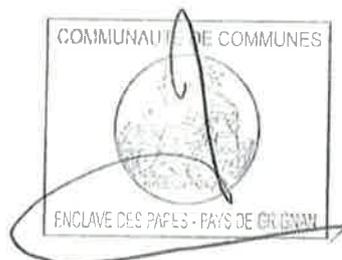
ID : 084-200040681-20161215-2016_116-DE

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Général au chapitre 65 compte 6541 - Créances admises en non-valeur.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	10
Absents :	3
Procurations :...	8
Suppléants :	1

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 08 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI
C. LASCOMBES - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT
L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - J. FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - A. RIXTE - M. ROUSTAN
J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Madame F. BARTHELEMY-BATHELIER et Messieurs L. ANDEOL - S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS

Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme A. FOURNOL (départ à la délibération n°2016-110), a donné pouvoir à M. P. ADRIEN

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN

M. D. BARBER, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. BLANC

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à Mme MJ. VERJAT

M. B. REGNIER, absent excusé, a donné pouvoir à M. P. GUY, suppléant

M. JM. ROUSSIN (départ à la délibération n°2016-114) a donné pouvoir à Mme C. TESTUD ROBERT

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2016-117 : Budget Annexe Service Assainissement Non Collectif - Admission en non-valeur.

Monsieur le Président expose que certains titres de recettes émis à l'encontre d'usagers des services de la Communauté de Communes restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Afin de dégager la responsabilité du comptable au vue des poursuites engagées il est proposé de les admettre en non-valeur. Il est précisé que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public n° 2513880715 du 07 décembre 2016, n° 2552260215 du 07 décembre 2016, n° 1579980515 du 12 décembre 2014,

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

21 DEC 2016

ID : 084-200040681-20161215-2016_117-DE

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus correspondant, pour :

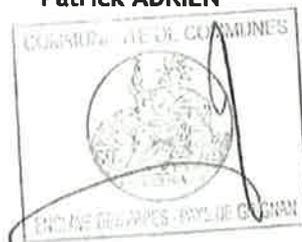
EXERCICE	N° TITRE	IMPUTATION	NATURE DE LA RECETTE	MONTANT
Liste n°	2513880715		Du 07/12/2016	
2013	T-72927030015	588--	Redevance Contrôle	25.00
2015	T-347	7062	Redevance Contrôle	15.06
SOUS TOTAL				40.06
Liste n°	2552260215		Du 07/12/2016	
2013	T-72927070015	588	Redevance Contrôle	25.00
2014	T-171	7062	Redevance Contrôle	25.00
SOUS TOTAL				50.00
Liste n°	1579980515		Du 12/12/2014	
2012	T-72926930015	588--	Redevance Contrôle	25.00
SOUS TOTAL				25.00
TOTAL DEMANDE ANV BUDGET ANNEXE ANC				115.06

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe Service d'Assainissement Non Collectif au chapitre 65 compte 6541 - Créances admises en non-valeur.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT AVIGNON

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le **21 DEC. 2016**

ID : 084-200040681-20161215-2016_118-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Excusés :	10
Absents :	3
Procurations :	8
Suppléants :	1

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 08 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI
C. LASCOMBES - M. RICOU - C. ROBERT - M.H. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - M.J. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - J.N. ARRIGONI - G. BICHON - J.P. BIZARD - J.L. BLANC - M. BOISSOUT
L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - J. FAGARD - J. GIGONDAN - M.H. GROS
J.M. GROSSET - S. GUILLEMAT - J.-L. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - A. RIXTE - M. ROUSTAN
J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Madame F. BARTHELEMY-BATHELIER et Messieurs L. ANDEOL - S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS

Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme A. FOURNOL (départ à la délibération n°2016-110), a donné pouvoir à M. P. ADRIEN

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. J.L. MARTIN

M. D. BARBER, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. J.L. BLANC

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à Mme M.J. VERJAT

M. B. REGNIER, absent excusé, a donné pouvoir à M. P. GUY, suppléant

M. J.M. ROUSSIN (départ à la délibération n°2016-114) a donné pouvoir à Mme C. TESTUD ROBERT

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2016-118 : Budget Annexe Gestion déchets REOM - Admission en non-valeur.

Monsieur le Président expose que certains titres de recettes émis à l'encontre d'usagers des services de la Communauté de Communes restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Afin de dégager la responsabilité du comptable au vue des poursuites engagées il est proposé de les admettre en non-valeur. Il est précisé que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public n° 2513880815 du 07 décembre 2016, n° 2513880915 du 07 décembre 2016,

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

21 DEC. 2016

ID : 084-200040681-20161215-2016_118-DE

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus correspondant, pour :

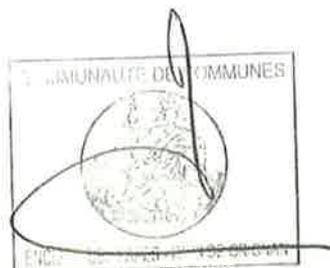
EXERCICE	N° TITRE	IMPUTATION	NATURE DE LA RECETTE	MONTANT
Liste n° 2513880815		Du 07/12/2016		
2009	T-72676840015	7012	Redevance Enlèvement OM	111.90
2010	T-72682550015	7012	Redevance Enlèvement OM	111.50
2012	T-72682720015	7012	Redevance Enlèvement OM	100.00
2013	T-72683450015	701	Redevance Enlèvement OM	100.00
2013	T-72678350015	701	Redevance Enlèvement OM	102.00
SOUS TOTAL				525.40
2014	T-33	706	Redevance Enlèvement OM	30.00
2015	T-50	706	Redevance Enlèvement OM	60.00
2015	T-66	706	Redevance Enlèvement OM	150.00
2015	T-299	706	Redevance Enlèvement OM	64.00
2016	T-3467	706	Redevance Enlèvement OM	70.00
SOUS TOTAL				374.00
2013	T-72677930015	701	Redevance Enlèvement OM	41.14
SOUS TOTAL				41.14
Liste n° 2513880915		Du 07/12/2016		
2012	T-701000000054	7088	Accès déchèterie	15.00
2014	T-28	7088	Accès déchèterie	15.00
2015	T-19	706	Redevance Enlèvement OM	11.15
SOUS TOTAL				41.15
TOTAL DEMANDE ANV BUDGET ANNEXE REOM				981.69

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe Gestion des Déchets REOM au chapitre 65 compte 6541 - Créances admises en non-valeur.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	10
Absents :	3
Procurations :...	8
Suppléants :	1

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 08 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI
C. LASCOMBES - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT
L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - J. FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - A. RIXTE - M. ROUSTAN
J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Madame F. BARTHELEMY-BATHELIER et Messieurs L. ANDEOL - S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS

Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme A. FOURNOL (départ à la délibération n°2016-110), a donné pouvoir à M. P. ADRIEN

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN

M. D. BARBER, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. BLANC

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à Mme MJ. VERJAT

M. B. REGNIER, absent excusé, a donné pouvoir à M. P. GUY, suppléant

M. JM. ROUSSIN (départ à la délibération n°2016-114) a donné pouvoir à Mme C. TESTUD ROBERT

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2016-119 : Budget Général - Dotation aux Provisions.

En application du principe comptable de prudence (articles L2321-2 & R2321-2 du CGCT), il convient de constituer une provision notamment dès l'ouverture d'une procédure collective à l'égard d'un débiteur de la collectivité.

La prévision d'un risque qui, s'il se réalise entrainerait une charge, oblige à constituer sans délai une réserve financière qui sera reprise lors de la réalisation du risque pour y faire face. Si ce risque s'avère inexistant, la reprise générera un gain exceptionnel pour l'exercice au cours duquel le risque aura disparu. Le régime de droit commun est celui des provisions semi-budgétaires, qui n'impacteront que la section de fonctionnement.

En l'attente de la fin de la procédure de recouvrement du ressort de la Trésorerie de Valréas et en application du principe de prudence, l'inscription du solde des créances émises auprès de l'entreprise TIRO CLAS SYSTEM paraît opportune. Ainsi une inscription au compte 6815 d'un montant de 85.736,70 € est proposée.

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le **21 DEC. 2016**

ID : 084-200040681-20161215-2016_119-DE

Cette écriture comptable n'empêchera pas, le cas échéant, de percevoir cette créance.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE la constitution d'une provision pour risques et charges exceptionnels pour le règlement du solde de la créance de la société TIRO CLAS SYSTEM, à hauteur de 85.736,70 €.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	10
Absents :	3
Procurations :...	8
Suppléants :	1

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 08 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI
C. LASCOMBES - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT
L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - J. FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - A. RIXTE - M. ROUSTAN
J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Madame F. BARTHELEMY-BATHELIER et Messieurs L. ANDEOL - S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS

Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme A. FOURNOL (départ à la délibération n°2016-110), a donné pouvoir à M. P. ADRIEN

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN

M. D. BARBER, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. BLANC

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à Mme MJ. VERJAT

M. B. REGNIER, absent excusé, a donné pouvoir à M. P. GUY, suppléant

M. JM. ROUSSIN (départ à la délibération n°2016-114) a donné pouvoir à Mme C. TESTUD ROBERT

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2016-120 : Budget Général 2016 - Décision Modificative n° 1.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur la Décision Modificative n°1 du Budget Général 2016 portant sur des mouvements de crédits, après validation de la Commission des Finances.

Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n° 1 du Budget Général 2016 :

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le

21 DEC. 2016

ID : 084-200040681-20161215-2016_120-DE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60636-812 : Vêtements de travail	0.00 €	648.00 €	0.00 €	0.00 €
D-611-812 : Contrats de prestations de services	45 667.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61521-90 : Terrains	300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615228-90 : Entretien et réparations autres bâtiments	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6188-422 : Autres frais divers	1 350.00 €	1 350.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6247-812 : Transports collectifs	90.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6257-812 : Réceptions	0.00 €	90.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6261-020 : Frais d'affranchissement	5 120.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6262-020 : Frais de télécommunications	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6262-422 : Frais de télécommunications	70.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	54 197.00 €	2 388.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111-020 : Rémunération principale	1 390.00 €	15.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111-90 : Rémunération principale	15.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-020 : Rémunérations	0.00 €	1 390.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-64 : Rémunérations	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-812 : Rémunérations	8 600.00 €	8 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64162-64 : Emplois d'avenir	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6454-020 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	400.00 €	400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6475-020 : Médecine du travail, pharmacie	2 253.00 €	2 253.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	27 658.00 €	27 658.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 122.35 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 122.35 €
D-739118-01 : Autres reversements de fiscalité	0.00 €	1 008.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	1 008.00 €	0.00 €	0.00 €
R-722-BAT TVX-020 : CCEPPG-Travaux rénovation siège	0.00 €	0.00 €	24 000.00 €	24 000.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	24 000.00 €	24 000.00 €
D-651-95 : Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ...	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6531-021 : Indemnités	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6533-021 : Cotisations de retraite	800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6534-021 : Cotisations de sécurité sociale - part patronale	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541-01 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	1 481.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65548-831 : Autres contributions	133.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6558-824 : Autres contributions obligatoires	34 325.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6558-90 : Autres contributions obligatoires	0.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6574-112 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0.00 €	2 441.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6574-64 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6574-90 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6574-95 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	42 608.00 €	7 672.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance	21 452.31 €	21 452.31 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	21 452.31 €	21 452.31 €	0.00 €	0.00 €
D-6815-90 : Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	0.00 €	85 737.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	85 737.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70872-811 : par les budgets annexes et les régies municipales	0.00 €	0.00 €	2 122.35 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	2 122.35 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	146 915.31 €	146 915.31 €	26 122.35 €	26 122.35 €

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le **21 DEC. 2016**

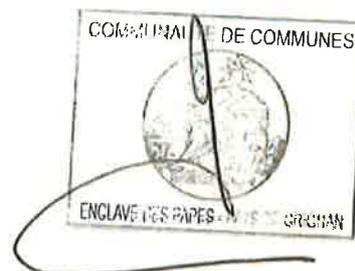
ID : 084-200040681-20161215-2016_120-DE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21318-BAT TVX-020 : CCEPPG-Travaux rénovation siège	0.00 €	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-BAT TVX-020 : CCEPPG-Travaux rénovation siège	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 000.00 €	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1641-01 : Emprunts en euros	31 054.39 €	31 054.39 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	31 054.39 €	31 054.39 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	1 050.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-64 : Concessions et droits similaires	0.00 €	492.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-95 : Concessions et droits similaires	0.00 €	558.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	1 050.00 €	1 050.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041582-AE-Trv2011-831 : Travaux SMBVL 2011	27 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	27 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1252-0010-90 : Aménagement Pépinière/Hôtel	1 240.00 €	1 240.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	1 567.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-820 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	710.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-95 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	857.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 807.00 €	2 807.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-0011-90 : Aménagement Ancienne Usine	0.00 €	27 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-90 : Installations, matériel et outillage techniques	6 420.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2317-90 : Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	0.00 €	6 420.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	6 420.00 €	33 720.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	82 631.39 €	82 631.39 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	10
Absents :.....	3
Procurations :...	8
Suppléants :	1

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 08 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI
C. LASCOMBES - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT
L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - J. FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - A. RIXTE - M. ROUSTAN
J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Madame F. BARTHELEMY-BATHELIER et Messieurs L. ANDEOL - S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS

Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme A. FOURNOL (départ à la délibération n°2016-110), a donné pouvoir à M. P. ADRIEN

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN

M. D. BARBER, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. BLANC

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à Mme MJ. VERJAT

M. B. REGNIER, absent excusé, a donné pouvoir à M. P. GUY, suppléant

M. JM. ROUSSIN (départ à la délibération n°2016-114) a donné pouvoir à Mme C. TESTUD ROBERT

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n°2016-121 : Budget Annexe Gestion Déchets REOM 2016 -
Décision Modificative n° 1.**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur la Décision Modificative n°1 du Budget annexe de Gestion des Déchets REOM après validation de la Commission des Finances. Cette décision porte sur des mouvements de crédits.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le **21 DEC. 2016**

ID : 084-200040681-20161215-2016_121-DE

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget annexe de gestion des déchets
REOM 2016 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	34.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8068 : Autres matières et fournitures	0.00 €	34.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8231 : Annonces et insertions	451.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8238 : Divers	1 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8287 : Remboursements de frais	0.00 €	1 765.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8288 : Autres	365.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 250.00 €	1 799.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0.00 €	908.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	908.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	990.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	990.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8615 : Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	1 447.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 86 : Charges financières	1 447.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 697.00 €	3 697.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN



COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	10
Absents :	3
Procurations :...	8
Suppléants :	1

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 08 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENZTI
C. LASCOMBES - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ.VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT
L. CHAM BONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - J. FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J.ORTIZ - J. PERTEK - A. RIXTE - M. ROUSTAN
J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Madame F. BARTHELEMY-BATHELIER et Messieurs L. ANDEOL - S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS

Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme A. FOURNOL (départ à la délibération n°2016-110), a donné pouvoir à M. P. ADRIEN

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN

M. D. BARBER, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. BLANC

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à Mme MJ. VERJAT

M. B. REGNIER, absent excusé, a donné pouvoir à M. P. GUY, suppléant

M. JM. ROUSSIN (départ à la délibération n°2016-114) a donné pouvoir à Mme C. TESTUD ROBERT

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n° 2016-122 : Budget Annexe Service Assainissement Non Collectif 2016 - Décision Modificative n° 1.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur la Décision Modificative n°1 du Budget annexe du Service d'Assainissement Non Collectif 2016 après validation de la Commission des Finances.

Le Président entendu,

Le Conseil après en avoir délibéré,

Et ce, par 41 (quarante et une) voix POUR et 1 abstention (une),

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le 21 DEC. 2016

ID : 084-200040681-20161215-2016_122-DE

APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget annexe du Service d'Assainissement Non Collectif 2016 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	2 122.35 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	2 122.35 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	466.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	466.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7062 : Redevances d'assainissement non collectif	0.00 €	0.00 €	1 556.35 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	1 556.35 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 122.35 €	566.00 €	1 556.35 €	0.00 €
Total Général		-1 556.35 €		-1 556.35 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Patrick ADRIEN
COMMUNAUTE DE COMMUNES

ENCLAVE DES PAGES - PAYS
2016

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	10
Absents :	3
Procurations :...	8
Suppléants :	1

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 08 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI
C. LASCOMBES - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ.VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT
L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - J. FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J.ORTIZ - J. PERTEK - A. RIXTE - M. ROUSTAN
J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Madame F. BARTHELEMY-BATHELIER et Messieurs L. ANDEOL - S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS

Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme A. FOURNOL (départ à la délibération n°2016-110), a donné pouvoir à M. P. ADRIEN

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN

M. D. BARBER, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. BLANC

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à Mme MJ. VERJAT

M. B. REGNIER, absent excusé, a donné pouvoir à M. P. GUY, suppléant

M. JM. ROUSSIN (départ à la délibération n°2016-114) a donné pouvoir à Mme C. TESTUD ROBERT

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2016-123 : Approbation du plan de financement 2017 de l'entente intercommunale pour la mise en œuvre de l'entretien de la végétation des berges du Lauzon, de la Roubine et des Echaravelles

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que, lors de la Conférence de l'Entente Intercommunale du Lauzon, de la Roubine et des Echaravelles du 18 novembre dernier, a été présenté le bilan prévisionnel de l'année 2016.

A également été arrêté le plan de financement prévisionnel pour l'année 2017, qu'il appartient désormais au Conseil Communautaire de valider.

Ce plan de financement prévisionnel se détaille comme suit :

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le **21 DEC. 2016**

ID : 084-200040681-20161215-2016_123-DE

		Travaux végétation		Poste	TOTAL
		Insertion	Autres		
Agence eau	travaux : 30% HT sur insertion poste : forfait	14 040 €	0 €	5 944 €	19 984 €
CD26	travaux : 25% TTC hors insertion poste : forfait	0 €	2 139 €	2 625 €	4 764 €
TOTAL subventions		14 040 €	2 139 €	8 569 €	24 748 €
autofinancement		32 760 €	6 417 €	6 290 €	45 467 €
TOTAL (TTC)		46 800 €	8 556 €	14 859 €	70 215 €

La participation prévisionnelle de la Communauté de Communes est la suivante :

CLANSAYES	1 857 €
CCEPPG - MONTSEGUR/LAUZON	1 987 €
LA GARDE ADHEMAR	1 498 €
St PAUL 3 CHATEAUX	34 112 €
SAINT RESTITUT	5 850 €
SUZE LA ROUSSE	163 €

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour 2017 de l'entente intercommunale pour la mise en œuvre de l'entretien de la végétation des berges du Lauzon, de la Roubine et des Echaravelles.

AUTORISE la commune de St Paul Trois Châteaux à effectuer les demandes d'aides auprès des financeurs sus mentionnés.

APPROUVE le montant de la participation prévisionnelle de la CCEPPG arrêtée à un montant de 1.987 euros.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :.....	35
Excusés :.....	10
Absents :.....	3
Procurations :...	8
Suppléants :	1

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 08 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du quatrième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - J. BERAUD - L. CHEVALIER - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI
C. LASCOMBES - M. RICOU - C. ROBERT - MH. SOUPRE - C. TESTUD ROBERT - MJ. VERJAT

Messieurs :

P. ADRIEN - JN. ARRIGONI - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT
L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - J. FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - J-L. MARTIN - J. ORTIZ - J. PERTEK - A. RIXTE - M. ROUSTAN
J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Madame F. BARTHELEMY-BATHELIER et Messieurs L. ANDEOL - S. MAURICO

Etaient absents excusés :

Mme S. BARRAS

Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO

Mme A. FOURNOL (départ à la délibération n°2016-110), a donné pouvoir à M. P. ADRIEN

Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. F. VIGNE

Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN

M. D. BARBER, absent excusé, a donné pouvoir à M. J. FAGARD

M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. JL. BLANC

M. B. DURIEUX, absent excusé, a donné pouvoir à Mme MJ. VERJAT

M. B. REGNIER, absent excusé, a donné pouvoir à M. P. GUY, suppléant

M. JM. ROUSSIN (départ à la délibération n°2016-114) a donné pouvoir à Mme C. TESTUD ROBERT

Monsieur F. VIGNE, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

**Délibération n°2016-124 : Demande de dérogation au repos dominical 2017-
Domaine Eygubelle, SARL W Distribution, 26 230 Valaurie - Avis de la
Communauté de Communes.**

Monsieur le Président rappelle qu'au titre de l'article L.3132-20 du Code du Travail, portant sur les demandes de dérogation au repos dominical, la loi n°2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques prévoit de solliciter l'avis de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune intéressée est membre.

En effet, l'article L.3332-21 du Code du Travail modifié par la loi n°2015-990 du 6 août 2015 stipule en son premier alinéa : « Les autorisations prévues à l'article L. 3132-20 sont accordées pour une durée qui ne peut excéder trois ans, après avis du conseil municipal et, le cas échéant, de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et

Envoyé en préfecture le 20/12/2016

Reçu en préfecture le 20/12/2016

Affiché le **21 DEC. 2016**

ID : 084-200040681-20161215-2016_124-DE

de l'artisanat, ainsi que des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de salariés intéressées de la commune. »

Ainsi, la DIRECCTE Rhône-Alpes, Unité territoriale Drôme, a sollicité l'avis de la CCEPPG quant à la demande de dérogation au repos dominical formulée par le Domaine Eyguebelle, SARL W DISTRIBUTION, 3, chemin de la Méjeonne, 26 230 VALAURIE.

Comme en 2016, la demande de dérogation serait déposée pour toute l'année et concernerait 6 personnes. Les horaires pratiqués les dimanches seraient :

- d'avril à octobre : 10h à 19h
- de novembre à mars : 10h à 18h

Le repos hebdomadaire obligatoire serait donné par roulement à tout le personnel.

L'entreprise « Domaine Eyguebelle, SARL W DISTRIBUTION » respectera la convention collective et appliquera une majoration de rémunération au moins égale au double de la rémunération due.

Les justificatifs de la demande de dérogation faite par la SARL W DISTRIBUTION, sont les suivants :

- être ouvert le dimanche au même titre que d'autres sites touristiques des environs ;
- réalisation de 20% du chiffre d'affaire le dimanche ;
- impact de l'ouverture dominicale dans la pérennité de l'entreprise

Il appartient aujourd'hui au Conseil Communautaire de donner son avis sur la demande de dérogation formulée par cette entreprise de Valaurie.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

APPROUVE la demande de dérogation au repos dominical formulée par le Domaine Eyguebelle, SARL W DISTRIBUTION, 3, chemin de la Méjeonne, 26 230 VALAURIE.

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**

